



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 février 2021

Levée du plan Grand froid à Paris : le soutien de l'Etat aux personnes sans abri s'adapte et se poursuit

Du fait du radoucissement des températures, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Marc Guillaume, a décidé de lever le plan Grand froid à Paris. L'activation de ce plan, le 8 février dernier, a notamment conduit l'Etat à ouvrir 1316 places d'hébergement d'urgence supplémentaires en Île-de-France, dont 786 au bénéfice du SIAO de Paris. Les services de l'Etat demeurent mobilisés pour venir en aide aux personnes sans abri.

Les conditions météorologiques n'étant plus réunies, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Marc Guillaume, a décidé de lever le plan Grand froid à Paris.

L'activation de ce plan, le 8 février dernier, a conduit l'Etat, en lien avec la ville de Paris et le secteur associatif, à ouvrir 1 316 places d'hébergement d'urgence « Grand froid » supplémentaires en Île-de-France, dont 786 au bénéfice du SIAO de Paris. Toutes les équipes de maraudes, pédestres, véhiculées et nocturnes (SamuSocial de Paris, Ville de Paris, associations, etc.) ainsi que les équipes d'écoutes du 115 ont également été renforcées.

Les 1 316 places d'hébergement d'urgence supplémentaires mobilisées à l'occasion de l'activation du plan Grand froid s'ajoutent aux 5189 places ouvertes dans le cadre de la période hivernale depuis le 18 octobre 2020. Pour mémoire, plus de 136 000 personnes bénéficient d'une place d'hébergement d'urgence chaque nuit en Île-de-France. Les personnes qui ont été mises à l'abri dans les structures d'hébergement d'urgence ouvertes dans le cadre du plan Grand froid seront réorientées vers d'autres structures d'hébergement adaptées à leur profil et à leur situation.

La préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris pilote la veille saisonnière et reste en lien constant avec l'ensemble des partenaires : l'Agence régionale de santé (ARS), le Secrétariat général de la zone de défense et sécurité de Paris et les services de l'État dans chaque département pour la mise à l'abri des publics vulnérables. La veille saisonnière a été activée le 18 octobre 2020 et se poursuivra jusqu'à la fin de la trêve hivernale.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75 IDF](#) 